

Fiches destinées à donner une information sur des actions menées par des collectivités pour améliorer la prise en compte des deux-roues motorisés pour la sécurité

## Action sécurité routière dans le milieu professionnel

Certaines professions sont plus exposées que d'autres au risque routier. La part des accidents de la circulation est importante dans les accidents du travail.

Certaines collectivités sensibilisées par cette problématique mettent en place en collaboration avec différents partenaires des actions de sécurité routière vis-à-vis des usagers professionnels deux-roues motorisés.

### Exemple d'actions de sécurité pour les coursiers en deux-roues motorisés à Paris à partir d'une étude de sécurité

L'implication de la ville de Paris pour réduire l'accidentologie des coursiers circulant en deux-roues motorisés remonte à 1998, avec une première étude sur les accidents impliquant les coursiers. Cette première approche a conclu au besoin de réaliser une campagne de communication qui s'est concrétisée, lors de la mise en œuvre du Plan départemental de sécurité routière (PDSR) de 1998.

Ces actions se sont renforcées en 2001/2002, avec la réalisation d'une étude plus approfondie des accidents impliquant les coursiers (diagnostic détaillé avec lecture des procès-verbaux d'accidents) et la mise en place d'un partenariat avec le milieu professionnel pour cibler des actions de sensibilisation.

#### 1. Des enjeux sécurité importants

Le nombre de coursiers circulant à Paris et en Petite Couronne était estimé en 1998 à environ 6 000 (et 2 000 de plus si l'on inclut ceux employés dans la restauration rapide).

Une étude sur les accidents corporels des coursiers à Paris, réalisée par l'Observatoire des déplacements de la mairie de Paris, à partir des données fournies par la préfecture de Police et le fichier municipal des accidents (base : données 1995) a montré que :

- à Paris, 1 coursier sur 10 est impliqué dans un accident chaque année ;
- les coursiers représentent 9 % du total des accidents à Paris (821 accidents corporels en une année). D'autres usagers sont aussi accidentés dans les accidents de coursiers, notamment les piétons (143 piétons dont 7 blessés graves et 1 tué) ;
- le conflit essentiel des coursiers se produit avec des voitures : 68 % ; avec des piétons 18 % ; 8 % des accidents des coursiers ont lieu sans choc avec un autre véhicule ou avec un piéton (pertes de contrôle, chutes) ;
- les responsabilités sont partagées également entre les coursiers et les autres usagers. Principale infraction : percussions de l'arrière de véhicules par les coursiers, 20 % du total des accidents (mauvaise maîtrise du véhicule, vitesse) .

Certu 2009/77



L'étude plus détaillée de 2001 a permis d'actualiser les données, de compléter l'analyse avec la lecture des procès-verbaux afin de mieux cibler la campagne de communication, avec les professionnels :

- 670 accidents corporels de la circulation ont impliqué des coursiers et livreurs en 2001 à Paris, soit 13 % des accidents des 2 roues motorisés et 7 % du total des accidents de Paris ;
- ces accidents se déroulent plus fréquemment en sections courantes (56 %) ;
- globalement, les responsabilités des accidents sont partagées (coursiers 49 % - autres usagers 51 %), comme c'était déjà le cas pour l'année 1995 (étude précédente).

**Les principales causes des accidents en 2001 sont :**

**• en section courante**

- les véhicules changent de voie ou de direction sans précaution (9 % du total des accidents des coursiers et livreurs à Paris, contre 5 % en 1995) ;
- les piétons traversent la section courante en dehors des passages pour piétons (8 %) ;
- les coursiers font seuls une chute (8 %, contre 5 % en 1995) ;
- les coursiers percutent l'arrière des véhicules (6 %)

Il est à noter qu'entre 1995 et 2001, le nombre d'infractions élémentaires des coursiers est en augmentation : en 2001, 3 % circulent sur des trottoirs, couloirs de bus, passages piétons, à contresens, etc. contre 1 % en 1995.

**• en carrefour**

- les véhicules ne respectent pas la priorité à droite des coursiers (8 % du total des accidents des coursiers et livreurs à Paris) ;
- les coursiers ne respectent pas la priorité à droite des véhicules (7 %).

## **2. Un travail d'équipe initialisé dans le cadre d'un PDASR**

En 1998, la mairie de Paris et la préfecture de police ont réalisé des documents de sensibilisation à la sécurité routière pour les coursiers, leurs employeurs et les donneurs d'ordre.

Le financement a été assuré par la mairie de Paris et la préfecture de Police (crédits PDASR). Ces documents, rédigés dans un style simple et attrayant (illustrés de dessins humoristiques) visaient un public jeune (20-25 ans).

Ils ont été élaborés par un groupe de travail organisé par la direction de la voirie et des déplacements de la mairie de Paris, composé de représentants de l'État (chargé de mission sécurité routière), de la préfecture de Police, de la CRAMIF., des associations (Automobile club de l'Ouest, la Prévention routière), des assurances (Axa prévention, GMF, Assurance mutuelle des motards, et des représentants de la profession (Syndicat national des entreprises de transports légers et de services rapides) et de coursiers eux-mêmes.

- au cours du mois d'octobre 1998 :

**des affichettes « Client, employeur, coursier : une course ne vaut pas une vie »** ont été adressées à 11 400 donneurs d'ordre, choisis parmi les clients les plus fréquents des sociétés de courses (administrations, chaînes de télévision, radios, journaux, agences de publicités, productions de films, imprimeurs, banques, assurances, experts-comptables, avocats, traiteurs, bijoutiers, secteurs de la mode, prothésistes dentaires). Un courrier, signé par l'adjoint au maire de Paris chargé de la voirie, et par le préfet de Police, demande aux donneurs d'ordre d'apposer ces affichettes dans les locaux des entreprises et de réfléchir sur les conséquences des délais trop courts sur la vie des coursiers.

**15 000 autocollants « Coursier : un métier, respectons-nous »**, 10 000 dépliants jeu-concours et des affichettes ont été également envoyés à 580 entreprises de courses de Paris et de la proche banlieue. Tous les documents ont également été accompagnés de courriers, signés par l'adjoint au maire de Paris chargé de la voirie, et par le préfet de Police. pour inciter les coursiers à découvrir les conseils de sécurité.

Les dépliants comportaient un jeu-concours, le questionnaire du jeu renvoyant au texte des dépliants.

- le mardi 16 février 1999 :

des lots seront offerts par monsieur le maire de Paris et monsieur le préfet de police aux 58 coursiers gagnants du jeu-concours, en présence de leurs employeurs.

- au cours de l'année 1999 :

**10 000 « mémentos du coursier »**, comportant des conseils de sécurité, seront adressés dans un second temps aux sociétés de courses.

## L'URGENCE AMÈNE AUX URGENCES!!



### VITE À L'HOSTO !

Coursier et livreur "à la bourre" utilisent tous les trucs pour gagner du temps...

tout est bon pour battre des records...et pour se précipiter aux urgences !

- X en changeant brutalement de direction,
- X en se faufilant entre les voitures,
- X en remontant les files de véhicules,
- X en collant les voitures,
- X en freinant au dernier moment au risque de bloquer ses roues

### S'AMUSER AU SAMU !

Trop confiant et trop pressé, coursier et livreur ne prévoient pas les comportements dangereux des autres usagers, clé de la sécurité sur un deux roues :

- X le piéton sur le bord du trottoir va-t-il traverser ?
- X le véhicule qui vous précède n'a pas vu un passage piéton, va-t-il freiner brusquement ?
- X le cycliste qui vient de griller un feu va-t-il tourner ?
- X le camion qui vous dépasse pour tourner à droite va-t-il vous laisser passer ?
- X Le feu est vert... En profitez-vous pour passer "les yeux fermés" alors que des véhicules prioritaires (pompiers, SAMU, Police) peuvent vous couper la route, ou un enfant traverser brusquement ?

Modérez votre vitesse et soyez vigilant !

Rien n'est assez urgent pour vous faire atterrir aux urgences !



### DISTANCES D'ARRÊT

	total pour m'arrêter il me faut :	dont le temps de réaction, de 1 seconde, durant lequel on parcourt :	dont la distance de freinage elle-même :
à 50 km/h	sur chaussée sèche	25 mètres	14 mètres
	sur chaussée humide	42 mètres	25 mètres
à 90km/h	sur chaussée sèche	70 mètres	45 mètres
	sur chaussée humide	115 mètres	90 mètres
à 130 km/h	sur chaussée sèche	129 mètres	83 mètres
	sur chaussée humide	222 mètres	156 mètres

## 3. Une nouvelle campagne de sensibilisation, élaborée en partenariat avec les professionnels

Un nouveau groupe de travail « coursiers » a vu le jour en 2002, dans le but de relancer une campagne de sensibilisation dans le milieu professionnel des coursiers; ce groupe élargi a réuni les techniciens et élus de la ville de Paris, la Préfecture, la CRAMIF, les représentants de syndicats patronaux et ouvriers coursiers, des syndicats de la restauration livrée (dont livreurs de pizzas), des médecins du travail, l'inspection du travail, Moto zen, des représentants de marques de motos, etc. Trois réunions de travail ont été nécessaires pour élaborer ce partenariat.

Dès la première réunion du groupe de travail, un tour de table très fructueux s'est engagé entre les participants, dépassant largement le thème de la sécurité routière. Les conditions de travail des coursiers professionnels et des livreurs (restauration rapide) ont été abordées, notamment au travers des conventions collectives en cours de négociation, de la rémunération, de l'assurance, du temps de travail, de la formation).

La ville de Paris a proposé aux participants d'adresser une contribution écrite portant sur deux points :

- en prévision du lancement d'une nouvelle action de sensibilisation des coursiers, de leurs employeurs et des donneurs d'ordre à Paris : la campagne de 1998-1999 doit-elle être modifiée? Si oui, que faut-il y ajouter?

- quelles sont les actions demandées à la mairie de Paris concernant la sécurité routière des coursiers?

Une deuxième réunion de travail du groupe « coursiers » a été l'occasion de demander l'avis des participants (professionnels) sur :

- les documents réalisés pour la précédente campagne de sensibilisation des coursiers, de leurs employeurs et des donneurs d'ordre ont été présentés aux participants. Leur avis a été sollicité en vue de l'actualisation : d'un mémento, d'une affiche, d'un autocollant. La réalisation d'un carnet de note a été également évoquée ;

- une proposition de cahier des charges a été présentée aux participants. La participation financière des organismes représentés au groupe de travail est sollicitée pour la réalisation de la campagne ;

- les textes (et leurs résumés) des informations adressées à la mairie de Paris par certains participants du groupe de travail coursiers .

Enfin, une troisième réunion a permis de finaliser le projet, avant son lancement pour la semaine de la sécurité routière en octobre 2002 :

- les participants ont donné leur avis sur les slogans de la campagne, proposés par les agences de communication consultées par la mairie de Paris.

- une réunion a pu être programmée, avec les organismes désireux d'être partenaires de la campagne. Le partenariat n'est pas forcément financier. Il peut consister à prêter un fichier de donneurs d'ordre, etc.

Cette nouvelle campagne de communication en faveur des coursiers en deux-roues motorisés a été diffusée par mailing à des milliers de professionnels utilisant les services de coursiers (lettres signées conjointement par la mairie et la préfecture). Le nombre d'accidents de coursiers a diminué depuis cette campagne de 2002. Une étude détaillée est en cours de réalisation sur les cinq dernières années.

## Certu

Centre d'Études  
sur les réseaux,  
les transports,  
l'urbanisme et  
les constructions  
publiques

9, rue Juliette Récamier  
69456 Lyon Cedex 06

Tél. : 04 72 74 58 00

Fax : 04 72 74 59 00

[www.certu.fr](http://www.certu.fr)

© 2009 Certu

La reproduction  
totale ou partielle du  
document doit être  
soumise à l'accord  
préalable du Certu.

### Points clés :

- associer les différents partenaires : ville, police, coursiers, syndicats, employeurs, clients, compagnies d'assurance, etc...
- disposer d'une étude de sécurité objective pour cibler les objectifs de sécurité et adapter la prévention à l'insécurité ;
- réitérer ces actions dans le temps ;
- mettre en place une évaluation et un suivi.

Rédaction : Corine PIN – Agoracité « espaces et mobilité »

Mise en page : Corine PIN, Olivier BAILLE et Bruno DAVAL (CERTU)

Photographies : Source - Ville de Paris

### POUR EN SAVOIR PLUS...

Ville de Paris

Direction de la Voirie  
Colette PIBAULT  
[colette.pibault@paris.fr](mailto:colette.pibault@paris.fr)

CERTU

Département Voirie, espaces publics  
Hélène de SOLERE  
[helene.de-solere@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.de-solere@developpement-durable.gouv.fr)  
[Agents.SUD.VOI.CERTU@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Agents.SUD.VOI.CERTU@developpement-durable.gouv.fr)